

D 2016-01.05

République Française
Département de l'Ain

Commune d'ARBOYS EN BUGEY

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Membres :	
En exercice :	21
Présents :	20
Absents :	1
Votants :	21
Pour :	21
Contre :	0
Abstention :	0

L'an deux mil seize et le vingt sept janvier à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mr **BERGER Charles, Maire**.

Date de convocation du Conseil Municipal : 22 janvier 2016.

Présents : Mmes BRODSKIS Anne, GALLAND Suzanne, LANZONI Noëlle, NARDINI Christelle, MARCHANT Nathalie, PEYSSON Christie, RAPAUT Christine, Mrs ANGELIER Fabrice, BERNEL Denis, CODEX Joël, DECROZE Emmanuel, JACOB Quentin, JACOB René, JAQUET Yves, PONCET Emile, RIERA Michel Charles, SPELLANI Clément, THEVENON Cyril, VUILLEROD René.

Excusée : Mme VUILLEROD Janick donne pouvoir à Mr VUILLEROD René

Madame RAPAUT Christine a été élu Secrétaire de Séance.

OBJET : Transmission des actes soumis au contrôle de légalité par voie électronique

Monsieur le Maire,

INFORME les membres du conseil municipal du projet de mise en place pour janvier 2016 de la télétransmission des actes administratifs soumis au contrôle de légalité par voie électronique depuis un poste informatique raccordé à Internet.

Après consultation, il ressort que la société FAST présente la meilleure solution, pour un montant annuel de 50,00 € H.T. comprenant la licence d'accès et l'abonnement annuel.

Après discussions et renseignements complémentaires reçus,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

DECIDE de retenir la Société FAST pour la mise en place du dispositif de télétransmission des actes administratifs,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le contrat à intervenir avec ladite Société.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir entre la Commune d'ARBOYS EN BUGEY et la Préfecture de l'Ain,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le contrat pour la fourniture de certificat électronique avec le Crédit Agricole,

DESIGNE Monsieur le Maire comme mandataire de certification au niveau de la commune,

DESIGNE Madame ORLANDI Brigitte, Rédacteur à la Mairie d'ARBOYS EN BUGEY, comme Interlocutrice concernant la télétransmission au sein de la commune.

DIT QUE la présente délibération sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de l'Arrondissement de Belley,

Ainsi fait et délibéré les jours et an susdits.

 Le Maire,
BERGER Charles

